

## **Commission du Règlement**

### **Procès-verbal de la réunion du 04 juin 2025**

#### Ordre du jour :

1. 8531 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative au registre de transparence et au Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts  
- présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 8545 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés, de ses Annexes et des Règlements du Bureau pris dans le cadre du statut des fonctionnaires de la Chambre des Députés  
- désignation d'un rapporteur et examen de la proposition de modification  
- présentation et adoption d'un projet de rapport

\*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Taina Bofferding, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Octavie Modert, Mme Sam Tanson, M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Paul Galles, en remplacement de M. Ricardo Marques  
Mme Diane Adehm, en remplacement de Mme Stéphanie Weydert

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général de la Chambre des Députés  
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint  
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe  
Mme Catherine Leidner, Administration parlementaire  
M. Max Agnes, Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, M. Ricardo Marques, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz, Mme Stéphanie Weydert

\*

Présidence : Mme Sam Tanson, Présidente de la Commission

\*

**1. 8531 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative au registre de transparence et au Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts**

Mme la Présidente présente le projet de rapport et souligne qu'il est proposé de différer l'entrée en vigueur au 15 septembre 2025 afin de permettre de réaliser les adaptations techniques nécessaires.

Le projet de rapport relatif à la proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative au registre de transparence et au Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle de base comme temps de parole.

**2. 8545 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés, de ses Annexes et des Règlements du Bureau pris dans le cadre du statut des fonctionnaires de la Chambre des Députés**

Mme la Présidente est désignée en tant que rapportrice de la proposition de modification du Règlement 8545.

Mme la Rapportrice présente le projet de rapport relatif à la proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés, de ses Annexes et des Règlements du Bureau pris dans le cadre du statut des fonctionnaires de la Chambre des Députés. Les membres présents de la Commission l'adoptent à l'unanimité.

Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle de base comme temps de parole.

Luxembourg, le 04 juin 2025

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**